

N° 1575 /AIRP

Abidjan, le **01 SEP. 2023**

**AVIS DE RAPPEL DE LOTS AMOXICLAV-DENK 1000/125
POUDRE POUR SOLUTION ORALE**

A l'attention des distributeurs et dispensateurs de médicaments

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) décide du rappel des lots de **AmoxiClav-Denk 1000/125 poudre pour solution orale (DCI : Amoxicilline/acide clavulanique)** du Laboratoire Denk Pharma GmbH & Co. KG en Allemagne.

Cette décision fait suite à une notification émise par le régulateur national allemand BFARM, suite à des analyses effectuées sur des lots dudit produit. Les résultats ont permis de déceler des non-conformités pour le paramètre d'analyse (acide clavulanique) au cours des études de stabilité. Les Lots concernés en Côte d'Ivoire sont les suivants :

Produits	Numéros de lots
AMOXICLAV DENK 1000/125 PDRE SUSP ORALE B/12 SACHETS	27296
	27298

J'invite les dispensateurs à **retirer immédiatement de la vente, les lots concernés et d'en faire retour aux grossistes répartiteurs** dès réception du présent avis.



Dr Assane COULIBALY

Ampliations :

- Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) (pour diffusion)
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) (pour diffusion)
- Union des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)
- Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC)
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CNOCD)
- Laboratoire DENK PHARMA